

Dossier D'information Mairie



(Conforme aux spécifications de la loi Abeille et à l'arrêté du 12 octobre 2016)

Concernant l'implantation d'une nouvelle installation radioélectrique site

T02938

2, Rue du vieil AMNEVILLE sur une parcelle

Appartenant à VITRY SUR ORNE

Construction d'une nouvelle antenne-relais portant les différentes
générations de technologies mobiles.

Date : 26/01/2022

SOMMAIRE

1. Fiche d'identité du site.....	3
2. Motivation du projet	6
3. Phase de déploiement du projet.....	7
a. Phase projet.....	7
b. Phase travaux	8
c. Calendrier indicatif	8
4. Plans et visuels du projet	9
a. Extrait cadastral avec localisation du site.....	9
b. Avant-Projet.....	10
Photographies du lieu d'implantation avant la construction de l'installation	10
Vue en plan projet.....	13
Vue en élévation projet	15
c. Plan de situation à l'échelle.....	16
5. Caractéristiques d'ingénierie de l'installation projetée.....	18
a. Antennes à faisceaux fixes.....	18
6. Informations.....	21
a. Périmètre de sécurité	21
b. Etablissements particuliers.....	21
8. Etat des connaissances	22

1. Fiche d'identité du site

Commune : AMNEVILLE

Nom du site : T02938

Adresse du site : 2, Rue du Vieil AMNEVILLE

Coordonnées du site en Lambert 2E (Lambert II Etendues) :

X : 875 062,00 Y : 2 480 645,00 Z : 165 m NGF

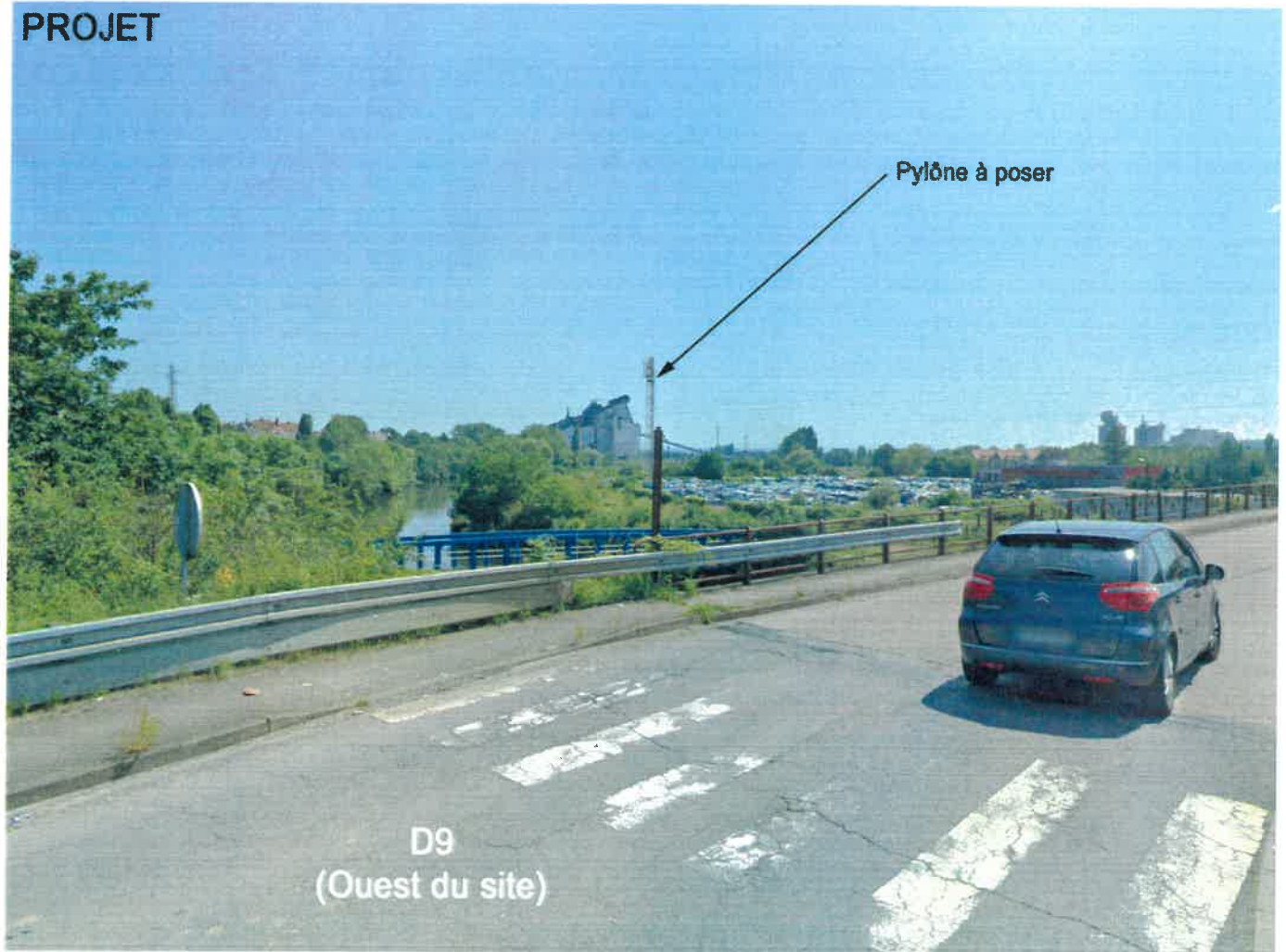
Le projet concerne l'implantation d'une nouvelle antenne relais.

Et fait l'objet d'une / d'un :

OUI	Déclaration préalable
NON	Permis de construire

Photomontage du futur site

PROJET



PROJET





Motivation du projet

Construction d'une nouvelle antenne-relais portant les différentes générations de technologies mobiles

Un réseau de télécommunication mobile générique se compose de plusieurs cellules adjacentes accueillant chacune une antenne-relais, positionnée sur un pylône dédié ou un point haut existant, communiquant directement avec les terminaux (smartphones, box etc.) dans son périmètre. La zone couverte peut varier d'un demi à plusieurs kilomètres selon le relief et la densité de population environnante.

L'augmentation du volume de communications simultanées (voix et/ou data) et des usages ont des conséquences sur la qualité de service. C'est pourquoi les opérateurs de téléphonie mobile sont dans la nécessité d'adapter continuellement le réseau à la réalité de la consommation pour permettre des conditions optimales de communication téléphonique et de navigation internet.

Face à ces enjeux, nous prévoyons d'enrichir notre réseau afin de vous apporter de nouveaux services et vous permettre d'utiliser dans les meilleures conditions notre réseau de téléphonie mobile conformément à nos obligations réglementaires. Concrètement, cela se traduit sur le terrain par la construction de nouveaux sites 2G/3G/4G/5G, et/ou le rajout d'antennes et d'équipements radios sur les sites existants, permettant d'assurer la qualité de la couverture, de maintenir un bon niveau de débit.

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Bouygues Telecom projette la construction d'une nouvelle antenne-relais pour contribuer à la couverture de votre quartier en 2G, 3G, 4G, et 5G à travers le partage de la fréquence 2100 MHz uniquement.

La 5G est la dernière technologie de la téléphonie mobile, succédant et venant compléter la 2G (voix et SMS), la 3G (Data mobile), et la 4G (Haut débit mobile). La mise en place de cette technologie implique une évolution des infrastructures existantes. Concrètement, sur le site projeté, l'utilisation de la bande 2100 MHz pour proposer cette nouvelle technologie se traduit par un partage de la bande de fréquence 2100 MHz entre la 4G et la 5G.

Cette forme de 5G n'implique la mise en place d'aucun système antenne propre à la 5G, ni aucune modification de l'exposition aux radiofréquences par rapport à la 4G.

L'introduction de toutes les technologies présentes sur le site ont fait l'objet d'une autorisation préalable de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) pour chacun des sites concernés. Elle s'inscrit dans le strict respect des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques établis par le décret 2002-775 du 3 mai 2002. Toutes les informations supplémentaires quant aux usages potentiels de la 5G et son fonctionnement sont disponibles en pièces jointes de ce dossier.

b. Phase travaux



c. Calendrier indicatif

La mise en service du site en amont ou en retard de la date indiquée ne peut être pénalisée par le non-respect de ce calendrier indicatif.

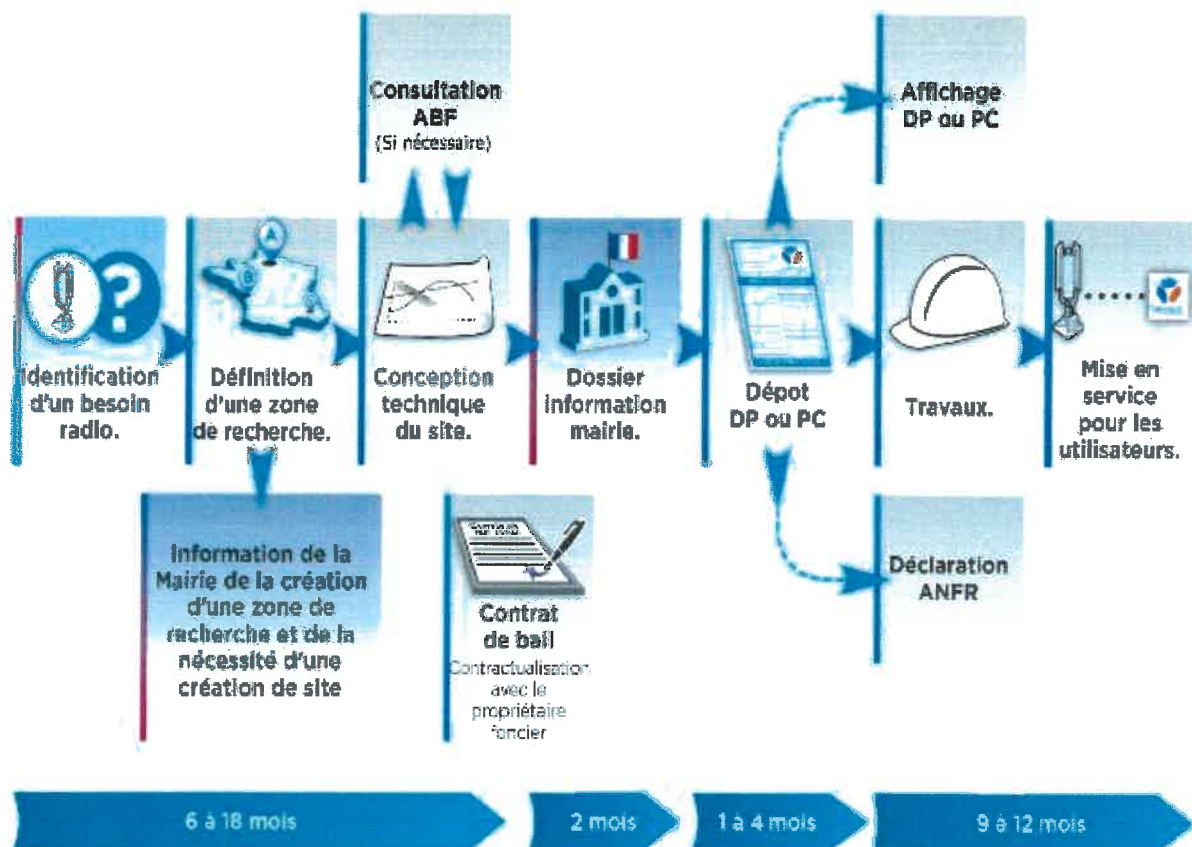
Ce calendrier a un but informatif et est soumis à l'aléas de la construction et des formalités administratives.

Date prévisionnelle de début des travaux : 01/09/2022

Date prévisionnelle de mise en service : 01/12/2022

2. Phase de déploiement du projet

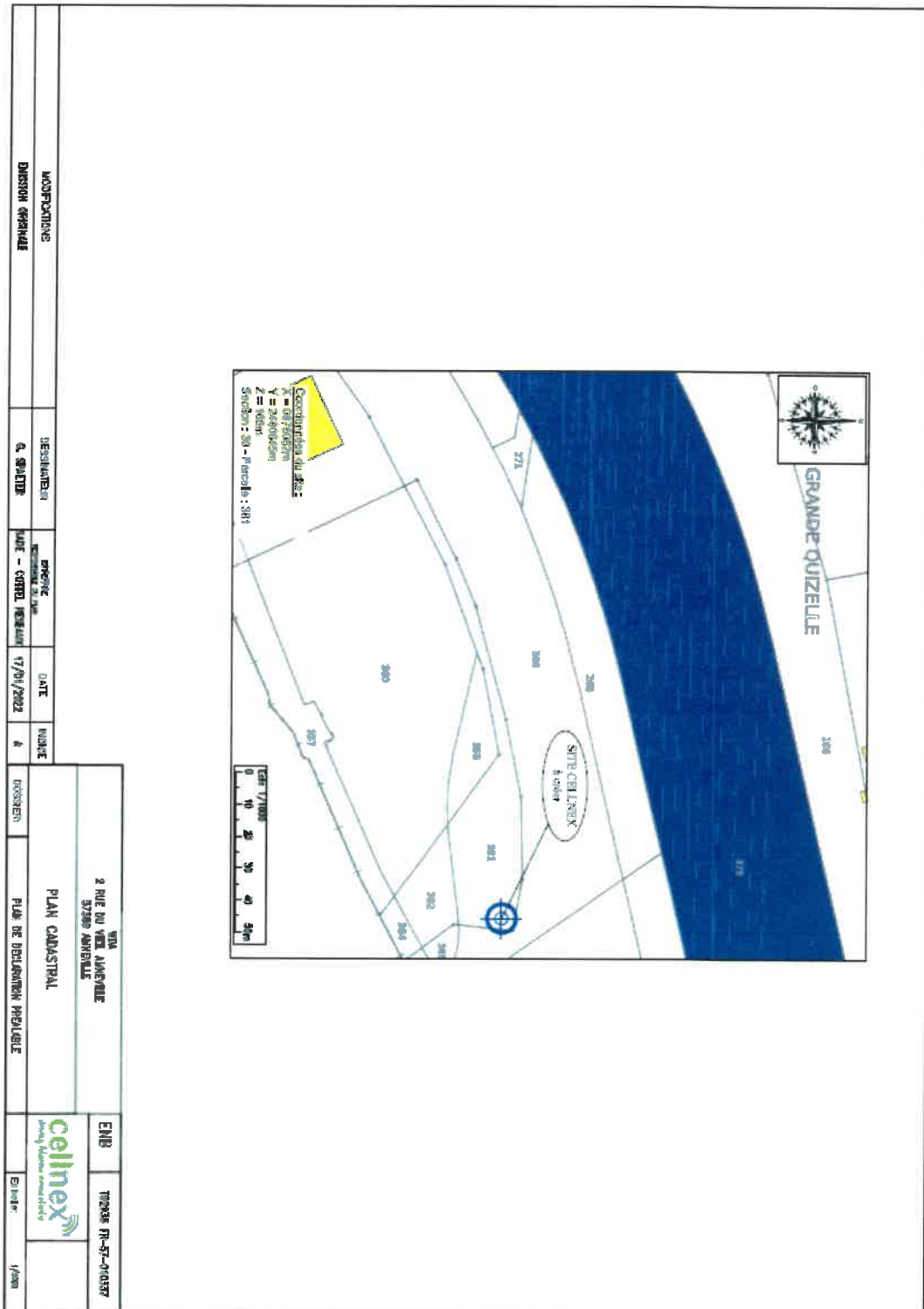
a. Phase projet



Plans et visuels du projet

a. Extrait cadastral avec localisation du site

Extrait cadastral simple



b. Avant-Projet

Photographies du lieu d'implantation avant la construction de l'installation
Un photomontage du site futur est disponible en page 4 de ce dossier.

Photo - vue 1

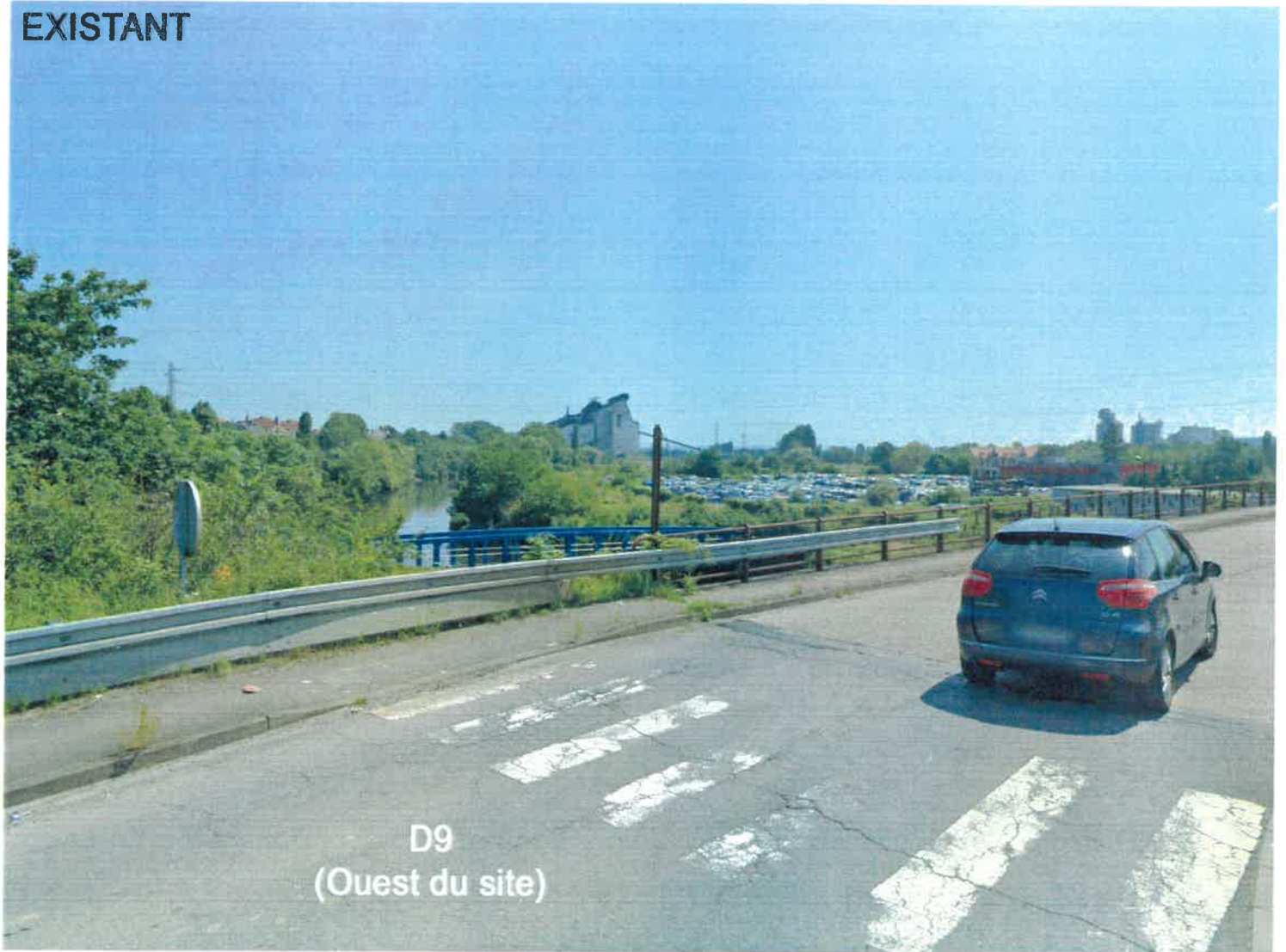


Photomontage - vue 1



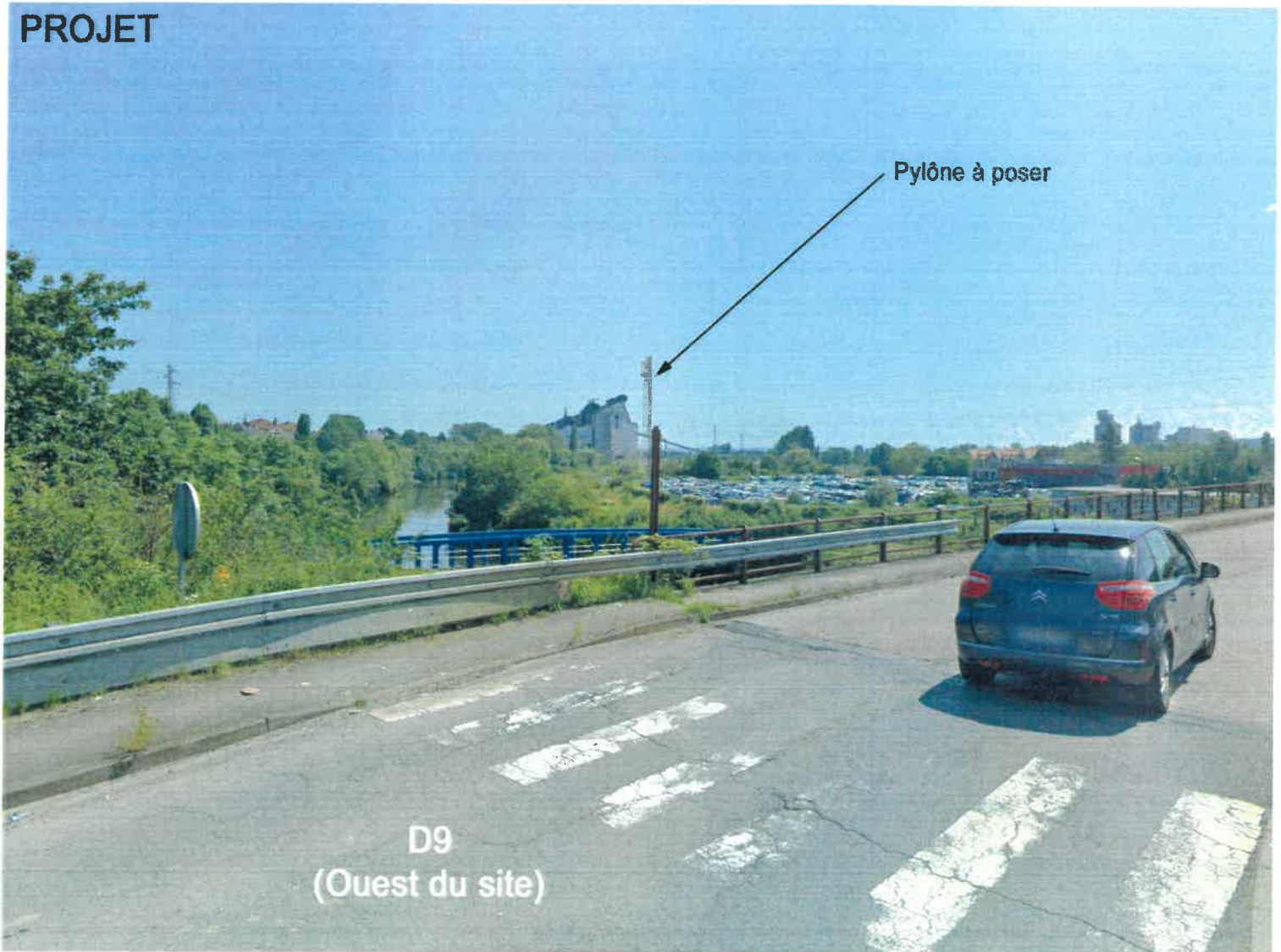
Photo - vue 2

EXISTANT

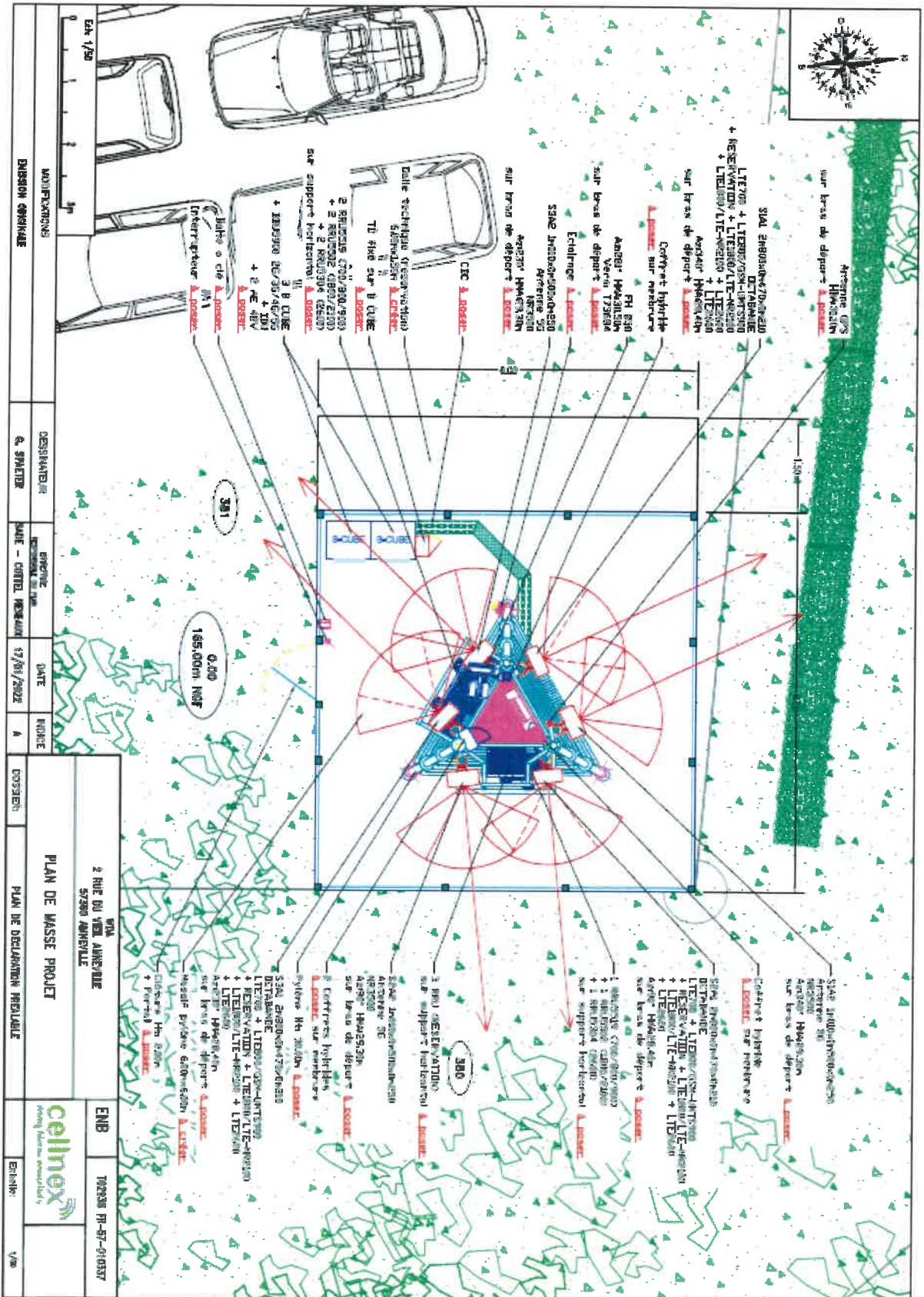


Photomontage - vue 2

PROJET

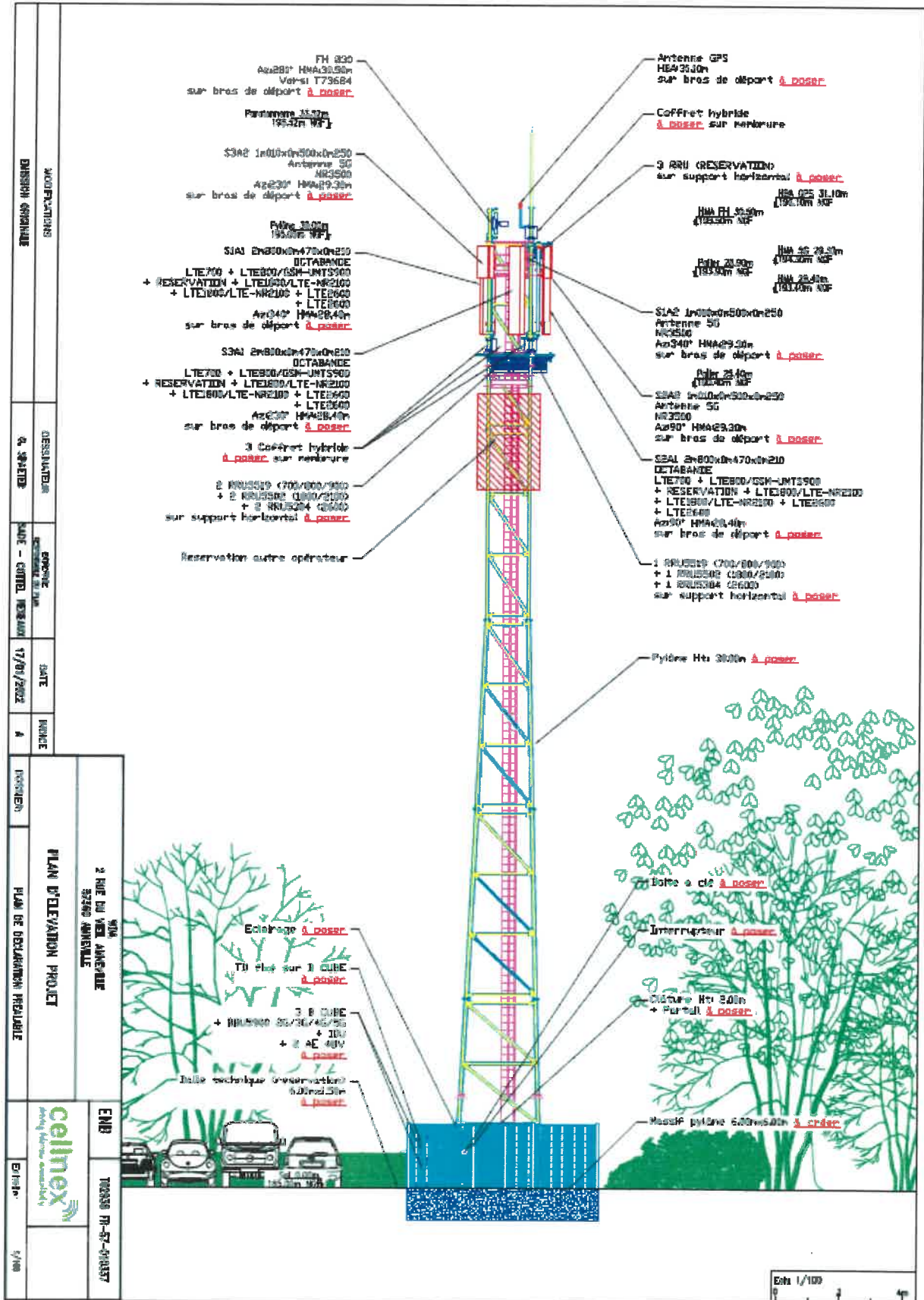


Vue en plan projet



MODIFICATIONS		DESIGNATEUR	PROJET	DATE	NOISE	PLAN DE MASSE PROJET	
EMISSON ORIGINALE		G. SALTER	SAIE - CENTEL RECHAUX	17/01/2012	A	2 RUE DU VIEL AMEUVILLE 57200 AMEUVILLE	
						ENB 102338 FR-07-01037	
						celmex Antenne bouygues TELECOM	
						Estimateur	

Vue en élévation projet



c. Plan de situation à l'échelle

Plan de quartier



Vue Satellite



Caractéristiques d'ingénierie de l'installation projetée

Nombre d'antennes total prévues : 6

a. Antennes à faisceaux fixes

N° Antenne	Génération de système mobile	Gammes de fréquences	Azimut (°) ¹	HMA (m) ²	Angle d'inclinaison – Tilt(°) ³	Puissance Isotrope Rayonnée (dBw)
ANT01	2G	GSM 900	340	28.40	6	27.40
	3G	UMTS 900			6	30.40
	4G	LTE 700			6	32.40
	4G	LTE 800			6	32.40
	4G	LTE 1800			6	34.40
	4G / 5G	LTE /NR 2100			6	32.50
ANT02	2G	GSM 900	90	28.40	6	27.40
	3G	UMTS 900			6	30.40
	4G	LTE 700			6	32.40
	4G	LTE 800			6	32.40
	4G	LTE 1800			6	34.40
	4G / 5G	LTE /NR 2100			6	32.50
ANT03	2G	GSM 900	230	28.40	6	27.40
	3G	UMTS 900			6	30.40
	4G	LTE 700			6	32.40
	4G	LTE 800			6	32.40
	4G	LTE 1800			6	34.40
	4G / 5G	LTE /NR 2100			6	32.50

¹ Azimut : orientation de l'antenne dans le plan horizontal, par rapport au Nord géographique

² HMA: hauteur moyenne de l'antenne par rapport au sol

³ Angle d'inclinaison prévisionnel de l'antenne par rapport à la verticale

b. Antennes à faisceaux orientables

ANTENNE 5G	Génération de système mobile	AZIMUT ¹ (°)	HAUTEUR ² (m)	FREQUENCE (MHz)	Angle d'inclinaison (°)	PUISSANCE ISOTROPE RAYONNEE (dBW)
ANT01	5G	340	29.30	3500	0	48.8
ANT02	5G	90	29.30	3500	0	48.8
ANT03	5G	230	29.30	3500	0	48.8

Tableau de correspondance des puissances isotropes rayonnées et puissance apparentes rayonnées en dB Watt

PIRE (dBW)	PAR (dBW)	PIRE (dBW)	PAR (dBW)	PIRE (dBW)	PAR (dBW)
20	17,85	41	38,85	62	59,85
21	18,85	42	39,85	63	60,85
22	19,85	43	40,5	64	61,85
23	20,85	44	41,85	65	62,85
24	21,85	45	42,85	66	63,85
25	22,85	46	43,85	60	57,85
26	23,85	47	44,85	61	58,85
27	24,85	48	45,85	62	59,85
28	25,85	49	46,85	63	60,85
29	26,85	50	47,85	64	61,85
30	27,85	51	48,85	65	62,85
31	28,85	52	49,85	66	63,85
32	29,85	53	50,85	67	64,85
33	30,85	54	51,85	68	65,85
34	31,85	55	52,85	69	66,85
35	32,85	56	53,85	70	67,85
36	33,85	57	54,85	71	68,85
37	34,85	58	55,85	72	69,85
38	35,85	59	56,85	73	70,85
39	36,85	60	57,85	74	71,85
40	37,85	61	58,85	75	72,85

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, l'introduction de la technologie 5G fait l'objet d'une autorisation préalable de l'Agence Nationale des Fréquences pour chacun des sites et opérateur concernés. Bouygues Telecom respecte les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret 2002-775 du 3 mai 2002.

3. Informations

a. Périmètre de sécurité

Existence d'un périmètre de sécurité¹ accessible au public ?

¹zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

<input checked="" type="checkbox"/>	Non accessible au public
<input type="checkbox"/>	Balisé

b. Etablissements particuliers

Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres de l'antenne d'émission ?

<input type="checkbox"/>	Oui
<input checked="" type="checkbox"/>	Non

Estimation des antennes à faisceaux fixes

Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes à faisceaux fixes de Bouygues Telecom présentées dans le présent document.

NOM	NATURE	ADRESSE	Estimation de champs reçus (% norme)	ESTIMATION DE CHAMPS REÇUS (V/m)*
				<x
				<x
				<x

**La valeur renseignée dans les colonnes d'estimations ci-dessus doit correspondre à l'entier naturel arrondi à la borne supérieure avec la notion $< x$.*

Contact

Laurent LOUP
Responsable des Relations
Territoriales
 Service Relations Régionales et
 Patrimoine

lloup@bouyguetelecom.fr

BOUYGUES TELECOM ALSACIA
 6, rue Eugénie Brazier
 BP : 10440
 67412 ILLKIRCH-
 GRAFFENSTADEN-CEDEX

8. Etat des connaissances

Documents élaborés par l'Etat

- <http://www.radiofrquences.gouv.fr/spip.php?article101>
- Fiche antenne relais de téléphonie mobile
- Fiche les obligations des opérateurs de téléphonie mobile
- Fiche questions – réponses sur les antennes relais

Documents élaborés par les agences de régulation

- Fréquences : www.anfr.fr
- Retrouvez l'emplacement des antennes radioélectriques et consulter les mesures d'exposition aux ondes sur tout le territoire français : <https://www.cartoradio.fr/index.html#/>
- Santé : www.anses.fr
- Code des télécommunications : www.arcep.fr

Questions/Réponses sur la 5G

- <https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html>
- <https://www.fftelecoms.org/grand-public/faq-5g-et-sante/>